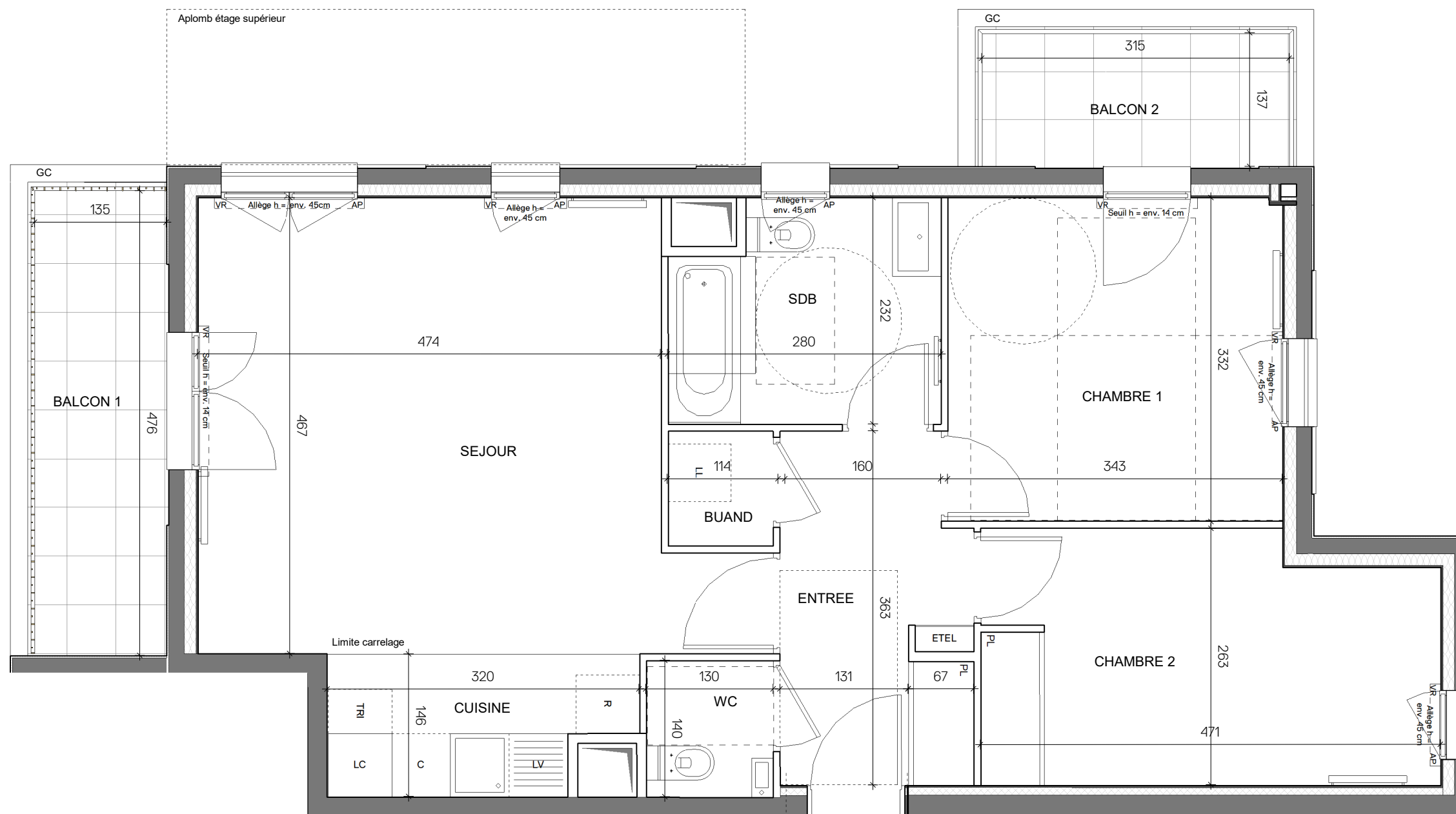


## HALL A

APPARTEMENT DE 3 PIECES  
n° A081 au 8ème étage



N° A081

ENTREE	6,65 m <sup>2</sup>
SEJOUR	23,39 m <sup>2</sup>
CUISINE	4,19 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11,38 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11,71 m <sup>2</sup>
SDB	6,00 m <sup>2</sup>
BUAND	1,28 m <sup>2</sup>
WC	1,82 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>66,42 m<sup>2</sup></b>
BALCON 1	6,43 m <sup>2</sup>
BALCON 2	4,32 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>77,17 m<sup>2</sup></b>

### LEGENDE

AP	allège pleine		sêche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite / faux plafond	LL	lave ligne
ETEL	esp tech elec du lgt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
	robinet de puisage	-----	retombée de poutre
	fenêtre		porte fenêtre
			fenêtre fixe

Indice 1 15/10/2021

Echelle :

EMERIGE  
RESIDENTIEL

EIFFAGE  
IMMOBILIER

MFR ARCHITECTES

Conformément à la réglementation, ce plan est

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.